

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU JEUDI 14 DECEMBRE 2023
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 38
Nb. de représentés : 10
Nb. d'absents : 5

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze décembre à 17h08, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

AFFAIRE N° 30/1430 :

Vote de subvention complémentaire à la Ravine Blanche Club

ETAIENT PRESENTS :

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphano, OMARJEE Mohammad, TEVANEE Jean François, FERDE Thérèse, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, BRINDON Marie Line, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, LORION David, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, BELLON Stéphen, MALIDI Mariaty, ARAYE Hélène, RIVIERE Christelle, BEDIER Corine, BOYER Marie Pascaline, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal

REPRESENTE (S) :

MM. SIGISMEAU Béatrice (par Monsieur David LORION), AHO NIENNE Sandrine (par Madame Hélène ARAYE), VALY Nazir (par Monsieur Mohammad OMARJEE), ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine (par Madame Edmée RAYMOND), KHELIF David (par Monsieur Jonhy BALZANET) , PERIANAYAGOM Albert (par Monsieur Philippe POTIN), MALET Viviane (par Monsieur Stéphano DIJOUX), HOARAU Berthe Denise (par Madame Anne Marie PAPY), NARIA Olivier (par Monsieur Stephen BELLON), RAVAT Adame (par Madame Pascaline BOYER).

ABSENTS :

MM. ACAPANDIE Freddy, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Monsieur Mohammad OMARJEE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 18 décembre 2023 et la convocation du Conseil Municipal faite le 07 décembre 2023.



Michel FONTAINE

Accusé de réception en préfecture
974-21974016X-20231214-30-1430-DE
Date de télétransmission : 19/12/2023
Date de réception préfecture : 19/12/2023

Affaire n°30/1430 : Vote de subvention complémentaire à la Ravine Blanche Club.

Sports - Direction Générale des Services à la Population

Le Maire rappelle à l'Assemblée que, pour le soutien à l'action sportive, le Conseil Municipal avait procédé à un vote de subvention de fonctionnement en date du 16 décembre 2022, affaire n° 22/1046 d'un montant de 60 000€ en faveur de la Ravine Blanche Club.

Cette association a connu une forte expansion au regard notamment de ses activités mais aussi du nombre de ses adhérents et d'une forte participation des jeunes des quartiers de Basse Terre, Joli Fond et de la Ravine Blanche.

Dans le cadre de son programme d'actions pour 2023, la Ravine Blanche Club a dû faire face à une perte de contributions de plusieurs partenaires (sponsors, mécènes) et de ce fait a fragilisé les finances du club compte tenu des dépenses de fonctionnement à engager pour l'ensemble des sections sportives.

Considérant que ce club véhicule des valeurs fortes auprès des jeunes et moins jeunes des différents quartiers, qu'il participe à un championnat à tous les niveaux, avec des résultats encourageants,

Ceci exposé,

Il y a lieu de soutenir la Ravine Blanche Club par un complément de subvention de 5 000€.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **DE VOTER la subvention complémentaire d'un montant de 5 000€**
- **DE DIRE que les crédits seront inscrits sur la ligne budgétaire : 30 65748 24 RE23000090**
- **D'APPROUVER l'avenant N°1 avec le club concerné**
- **DE L'AUTORISER, lui ou l'un des adjoints délégués, dans leur domaine respectif de Compétences à SIGNER toutes pièces administratives et financières se rapportant à cette affaire.**



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE

Michel FONTAINE